

Compte rendu

Réunion Négociations

Du 16/01/2024

Présents CFDT : Nathalie P, Marie-Claire, Pauline, Aurélien, Kumaran et Ménouar

OR lance la réunion, en souhaitant la « bonne année » et précise l'ODJ des négociations de la journée :

- Calendrier négociation pour le 1^{er} semestre 2024
- Projet d'accord transformation
- Galette
- NAO 2024

CALENDRIER NEGOCIATION

Les thèmes prévus pour le 1er semestre 2024 sont :

- NAO 2024
- Accords CRC
- Accords métiers relation client
- GPEC
- Hybridation télétravail
- Proches aidants
- Mise à jour Accord Organisation sociale (intégration des salariés OWELLO)
- Accord sur Intéressement/ Avenant pour les indicateurs 2024

Tour de table des OS :

FO demande le rajout de l'accord CET et de l'accord rémunération (une étude pour savoir si certains salariés sont en dessous du SMIC dans l'entreprise)

La CFDT demande

- L'ajout de l'accord rémunération (rappel que seules CFDT et FO ont signés le texte précédent) afin de revoir les minimas de salaire prévu dans cet accord ;
- La mise en place d'un échange vis-à-vis des salariés seniors du fait de l'actualité des réorganisations au sein du Groupe ;
- Un accord aidants (OR précise que c'est prévu dans le programme des échanges)
- Un accord mobilité durable afin qu'il soit pérenne
- Un rajout à l'accord CET pour un palier intermédiaire pour les 58-59 ans.

FO indique avoir bcp de revendications

OR indique qu'il essaiera de mener toutes les négociations mais qu'il y a eu 31 accords de signer en 2023 et qu'il n'est pas pour l'épuisement !

FO réfute l'argument de OR de prendre le nombre d'accords signés comme preuve de la bonne santé du dialogue social chez MH et invite à faire preuves d'innovations dans les échanges (« *FO souhaite inscrire cette année 2024 sous le signe de l'innovation* ») notamment en utilisant un « *facilitateur de débats* ». **OR** indique que la négociation dépend

des négociateurs et qu'il n'y aura pas de facilitateurs. Mais ouvert par contre à la présence d'« inspireurs » qui viendraient expliquer leurs situations et viendraient enrichir le débat.

CFE CGC demande la mise en place d'un accord senior.

UNSA favorable à un accord senior et sur la mobilité durable.

OR indique que la Direction reviendra vers les OS avec une proposition.

AVENANT NUMERO 4 - ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS

La **CFDT** précise que la direction a entendu en partie ses demandes. Par rapport à la prime de mobilité fonctionnelle, elle souhaite connaître le nombre de salariés par catégorie qui en bénéficieraient pour se décider. Indique que certains salariés changeant de secteur prévoyance vers retraite mais dont l'intitulé du poste ne change pas risquent de ne pas bénéficier de la prime.

Direction : tel que l'accord était rédigé, les salariés en l'état n'étaient pas bénéficiaires de la prime. Confirme que si l'avenant est signé lesdits salariés pourront en bénéficier.

La **CFDT** demande s'il y a une volonté de la part de la Direction de toucher à l'accord GPEC initial concernant le montant et les modalités d'attribution de la prime.

OR indique que la rédaction de cet avenant a pour vocation d'améliorer la compréhension de l'accord et de donner des exemples structurants.

La **CFDT** se dit satisfaite de l'augmentation de la prime à 3,5% mais reformule ses autres revendications :

- + de formation pour les seniors mis à mal par le changement d'activités,
- Indique le souhait de permettre aux salariés de ne pas perdre l'ancienneté de leur précédente classification avant le changement de métier lors de leur prise d'activité.
- Demande également que les Augmentations Individuelles soient sanctuarisées pour les collègues qui se retrouveraient sur une activité en de ça de leur classification (qu'un salarié catégorie 5 sur une mission de catégorie 4 ne se retrouve pas sans AI pendant plusieurs années).

OR ok pour revoir ces points dans la négociation future sur l'Accord GPEC.

CFE CGC salue l'effort sur la prime mais demande une prime à hauteur de 4 ou 5% au vue des impacts psychosociaux de la réorganisation DROC. Demande si les salariés EPSENS seront éligibles à la prime.

OR rappelle que la prime ne s'applique que pour un changement d'activité, pas pour un changement d'employeur.

UNSA demande aussi des précisions sur le nombre de salariés impactés et rejoint la CFE CGC sur la demande d'augmentation de la prime annoncée ; demande si la prime s'appliquera aussi au départ volontaire des salariés n'attendant pas les propositions de la direction pour les reclassements de la DROC.

OR indique que les salariés dans ce cas auront la prime.

UNSA demande aussi si les salariés n'étant pas retenus après la période d'essai auront tout de même la prime.

OR précise de manière générale que ces cas doivent être vus individuellement

CGT est d'accord avec la demande d'augmentation des 3,5% à 4% de prime et demande comme l'**UNSA** que la période probatoire soit supprimée.

NAO

Présentation par Boris Smolic du bilan NAO

CFDT demande qu'en est-il des primes de mobilité fonctionnelle ? Réponse : présente dans la dernière ligne page 11.

CFTC demande, à la lecture des éléments, de combien est l'enveloppe des NAO 2024 et s'il est possible d'y déroger au vu des dépassements faits en 2023 sur les différents budgets.

OR répond que l'enveloppe est à définir dans le cadre de la négociation et ne donnera pas sa marge de manœuvre.

Différents échanges avec les OS sur l'égalité professionnelle avec questions sur les différences d'utilisation du budget entre les directions.

FO demande la règle de calcul de la Direction concernant le budget équité pour les élus utilisés et invective la Direction sur une potentielle augmentation minorée voulue par la Direction de 10 euros par mois pour certains élus.

OR rappelle les principes de l'égalité de traitement prévue dans la loi et appliquée par le groupe MH.

Revendication des OS pour les NAO 2024 :

CFE CGC

AG 3,5 %

AI 2%

Acompte intéressement en mars de 50 % du montant, second montant au mois de mai

Supplément intéressement 1500 € en octobre

Augmentation employeur PERO +0,49%

Complément égalité pro 150 000€

Augmentation Indemnité TT : 2,75 €/jour

Ticket restau : 7,18 € part employeur

UNSA

AG : 4%

Primes : 1500 €

Mobilités :

- **Forfait mobilité durable** : 500 € et demande que ce point soit pérennisé et fasse l'objet d'un avenant à l'accord QVCT.

- **Transports en commun** : demande participation employeur à 75 %
- **Indemnité carburant** : 300 € pour les salariés dont l'utilisation des transports en commun double le temps de trajet.

Rémunération :

- Porter la prime de vacances à 1 mois de salaire pour l'ensemble des salariés MH à effet du 1er janvier 2024
- Garantie Minimale : 27 000 €

Indemnité télétravail : Prolonger l'indemnité de l'accord NAO du 9 février 2023 en attente de la négociation du prochain accord télétravail

PEE-PERECO : porter l'abondement à 900 €

CFTC

AG 5 % rétroactif au 2/3 au 01/01/2024

PPV : 2500€

Abondement intéressement 300 % plafonné à 1000E

Monétisation des RTT majoration 25 %

Monétisation Crédits Heures au-dessus de 35h

Forfait mobilité 600 €/an

Prise en charge des frais de transport à 90 %

Face à la perte ALLASSO un budget aide d'urgence

FO

Ne formulera pas leurs revendications lors de la réunion et enverra un email de revendication après la réunion à M RUTHARDT.

CGT

2000€ d'AG au 01/01/2024

Prime de vacances : 1 mois de salaire

CFDT

Voir tract

Volonté d'avoir un plancher pour couvrir les salaires médians et en dessous

OR : on ne peut pas tout avoir ! les planchers tassent => ça pique aux autres => voir ce qu'on peut faire d'autre peut être un dispositif majoré spécifique pour les alternants

Premières intentions de la direction

OR :

- Indique que l'inflation devrait baisser ;

- Souhaite étudier le versement de la somme PPV prévu dans la clause de revoyure 2023 sous forme de PPV ou supplément d'intéressement ;
- Indique que sa proposition sur les AG et AI sera faite après réception de toutes les revendications des OS ;
- Favorable a regardé la date d'effet pour l'AG et confirme celle pour les AI au 1^{er} juillet ;
- Monétisation Crédit Heures et/ou RTT favorable à la remise en place du dispositif 2022 ;
- Augmentation prime TT ok
- Plutôt favorable sur une proposition sur le salaire minimum
- Il est plus prime mobilité que prime de transport (chèque carburant) pour bénéficier de la défiscalisation ;
- Prime transport en commun à minima 70 % ;
- Pas fermé sur le fond d'action sociale et sur l'égalité pro
- Pas fermé sur l'augmentation de la cotisation patronale sur le PER Obligatoire

OR reviendra vers les OS avec un projet de texte avant le 30/01 date de la prochaine réunion de négociation.

Les négociateurs